

SAINT-SULPICE

BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 20

JUIN 1999

LE MOT DU MAIRE

Désolant !!!



Serrures cassées, volets et cadres d'affichage arrachés, boîte aux lettres et cabine téléphonique endommagées, clôtures ouvertes et animaux poussés sur la voie publique, trouble de voisinage, etc...

Voilà le triste bilan du comportement d'un petit nombre de jeunes de la commune et des environs.

Outre le temps passé par l'employé communal, plus de 10.000 Francs ont été dépensés à réparer ces dégradations.

Il est temps que cela cesse et bien que certains d'entre eux soient majeurs, j'invite les parents de ces jeunes à se préoccuper de leurs fréquentations et occupations.

Il est anormal qu'une minorité perturbe sans cesse la vie de tout un village.

La période estivale arrivant, je souhaite qu'elle soit paisible et profitable à tous

Bonnes vacances.

**Copie conforme
à l'original**

Le Maire
Marcel BRUNEL

SOMMAIRE Page

. Le Mot du Maire	1
. Etat Civil	2
. Impositions	3
. Questions, Remarques, Suggestions	4
. Votre animal et la loi	5
. 4è tour des hameaux	6
. Révision du POS	6
. Composteur industriel	6
. Carrefour D 927	6
. Printemps environnement	6
. Collecte ménagère	7
. Un logo pour la commune	7
. Nos écoles	7 & 8
. Tour de garde médecins	9
. Sécurité	9
. Bienvenue aux nouveaux habitants	10
. Info SNCF	10
. Travaux d'entretien dans la commune	11
. Numéros verts utiles	11
. Incendie et assurance	12
. Vous envisagez d'édifier d'agrandir, de modifier	13
. Le repas de nos anciens	13
. Les Associations	14 à 19
. 2 coupons réponses	20

..INFOS...INFOS...INFOS...INFOS...INFOS...INFOS...INFOS...**ETAT CIVIL**

DU 31 décembre 1998 au 28 mai 1999

HORAIRES SECRETARIAT MAIRIE

Lundi : 15 H 00 à 18 H 30
 Mercredi : 14 H 30 à 18 H 00
 Vendredi : 15 H 00 à 17 H 00
 Samedi : 8 H 30 à 10 H 00



Téléphone 03.44.81.11.25
 Télécopie 03.44.81.18.62

NAISSANCES

Le 28 août 1998

HELIER Bastien, René Félix

Le 21 décembre 1998

DUMONT Samuel, Fred, Paul

Le 14 février 1999

LAUNET Louis, Victor, Laurent

Le 21 février 1999

PETIT Salome Andrée, Christiane

Le 22 février 1999

LOUIS Thomas, Amaël, Nicolas

Le 24 avril 1999

GUELDREY Océane, Tiffany

Le 17 mai 1999

PROVILLE Thomas**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Un des hameaux de la commune a presque doublé sa population en moins d'un an. La Haute Ville est passée de 17 habitants à 31 aujourd'hui.

D'après les renseignements pris en Mairie, Saint-Sulpice A augmenté sa population de 7,56 % en 9 ans.

En effet, en 1990, elle comptait 886 habitants et en 1999, lors du recensement, elle en comptait 953.

DECES

Le 2 janvier 1999

DUCROCQ Jean-Marie, Maurice

Le 15 janvier 1999

ROUSSEL Lucien, Albert, Jules**TRANSCRIPTIONS DE DECES**

Le 3 janvier 1999

CRAPOULET Louise, Lucienne

Le 22 février 1999

BRAUD André

Le 4 avril 1999

CHAZERAY Jean-François, Eugène**RECONNAISSANCE**

Le 13 mars 1999

LOUIS Laurent et **LUCAS** Claire Marie Elisabeth**CITOYENS À L'HONNEUR**

Nous sommes heureux de pouvoir féliciter 3 Sulpiciens mis à l'honneur par leur travail assidu, et récompensés par une médaille du travail bien méritée....

Médaille de vermeil :

Monsieur François **POULAIN**
 25 clos du chemin vert
 Responsable technique

**médaille d'argent :**

Madame **BONILLA** Béatrice
 20 rue de la Gare
 Chargée d'accueil

Monsieur **CHEVALIER** Serge
 32 rue de Troussencourt
 Monteur Câbleur Electronique

..INFOS...INFOS...INFOS...INFOS...INFOS...INFOS...**APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 1998**

Le Compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 584 164.30 F et un déficit d'investissement de 587 425.55 F. En cumulé, compte tenu des excédents de 1997, le résultat de clôture de 1998 s'établit à Excédent de fonctionnement 1 593 217.93 F et déficit d'investissement de 326 529.27 F.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité sous la présidence de M. Poessel Lucien, doyen d'âge, président de séance. Le Conseil Municipal sur proposition de M. Le Maire décide d'affecter une somme de 800 000 F à la section d'investissements, afin de financer les futurs projets 99.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 1998

Le Budget primitif est voté à l'unanimité; il est équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 3 139 588 F et en dépenses et recettes d'investissements à la somme de 2 073 940 F.

Considérant que l'équilibre du budget a pu être atteint avec les différents produits des 4 taxes prévus par l'Administration fiscale, les taux des taxes et les produits s'établissent de la façon suivante :

Taxes	Bases	Taux	Produit
T.H	3 570 000	6.90	246 330
T.F	2 240 000	16.04	359 296
TFNB	336 000	29.03	97 541
TFB	2 100 000	7.19	150 920
			854 157

TABLEAU COMPARATIF DES PRODUITS D'IMPOSITION

Les données figurant sur ce tableau proviennent du fichier national de la fiscalité locale transmise par la Direction Générale des Impôts pour l'année 1997. Il compare les produits d'imposition pour les communes de même catégorie démographique (700 habitants à 2000 habitants).

Intitulé des rubriques	Montants en francs par habitant des produits d'imposition			
	Pour Saint Sulpice	De la catégorie démographique		
		départementale	régionale	nationale
Taxe sur le foncier bâti	455 F	630 F	527 F	518 F
Taxe sur le foncier non bâti	143 F	121 F	128 F	167 F
Taxe d'habitation	364 F	377 F	385 F	428 F
Taxe professionnelle	266 F	1083 F	865 F	861 F

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF
D'ASSAINISSEMENT**

Le budget d'assainissement est voté à l'unanimité en dépenses et recettes de fonctionnement pour la somme de 252 163 Francs et en dépenses et recettes d'investissements pour la somme de 287 277.F.

Le Conseil Municipal après délibération décide d'affecter une somme de 47 277 F au compte 1068 et charge M. le maire d'établir le titre de recettes correspondant.

Considérant que le budget est équilibré avec les recettes perçues de l'agence de l'eau et de la surtaxe d'assainissement versée par les habitants raccordés, la surtaxe communale d'assainissement est maintenue au même taux que les années précédentes (pour mémoire 8.62 F le m3)

**APPROBATION COMPTE
ADMINISTRATIF
ASSAINISSEMENT.**

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 128.440,44 Francs et un déficit d'investissement de 51058,62 Francs.

QUESTIONS, REMARQUES, SUGGESTIONS

VOICI DES RÉPONSES AUX QUESTIONS QUE SE POSENT CERTAINS HABITANTS DE SAINT-SULPICE CONCERNANT LES BRUITS DE VOISINAGE DÛS AU NON RESPECT D'AUTRUI DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT.

DANS LA VIE QUOTIDIENNE TOUT N'EST PAS PERMIS

Ce n'est pas parce qu'il fait jour que l'on peut inonder son environnement du rythme assourdissant de sa chaîne hifi ou du hurlement de sa tronçonneuse ! Depuis 1995, un décret a défini les termes du "tapage diurne".

De jour comme de nuit, il est interdit de faire du "bruit particulier de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par sa durée, sa répétition, ou son intensité. Il suffit de faire appel à la police ou à un agent municipal pour qu'il vienne dresser procès-verbal, sur place.

Bien sûr, aucun tribunal n'interdira un dîner entre amis ou même une soirée dansante de temps en temps. Mais c'est une légende que la loi ait prévu l'autorisation de faire une fête par mois ! Même si voisins et commissariat sont prévenus, le juge peut condamner des fêtards pour "tapage nocturne" !

CINQ CONSEILS POUR UN BON VOISINAGE

1. Faire preuve de bonne volonté : se présenter chez les nouveaux voisins dès l'emménagement, peut-être même les inviter à prendre un verre pour marquer le début d'un bon voisinage.



2. Entretenir des relations informelles : l'échange de quelques politesses, une conversation anodine, un petit service rendu, cela crée des relations plus personnelles et adoucit même des voisins grincheux.

3. Informer les voisins : les prévenir avant la grande fête au jardin, ou la soirée d'anniversaire, ou quand vous avez prévu de faire des travaux pendant le week-end. Faites appel à leur compréhension en vous excusant par avance : "il va y avoir un peu de bruit "mais vous connaissez ça puisque vous faites des soirées vous-même !"

4. Respecter les règles du jeu : Chaque résidence a ses propres règles, elles ne sont pas immuables, mais ne les changez pas seuls.

5. Discuter des problèmes : s'il y a des conflits, parlez-en avec les voisins concernés, ne faites pas de commérages dans leur dos. Souvent, une discussion assainit l'ambiance !

"BONJOUR LA TONDEUSE"

Un des dix commandements du bon voisinage est : "Tu n'embêteras pas tes voisins avec ta tondeuse les dimanches et jours fériés".

Un certain nombre de personnes ne respectant pas le repos de leurs voisins ces jours là, la commune a malheureusement été obligée de prendre un arrêté le 27 juillet 1985, accepté par la Préfecture le 1 août 1985 qui dit ceci :



Article 1er : Est interdit l'usage des tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, cyclomoteurs à échappement libre (ou tous engins à moteur) sauf engins agricoles, le dimanche et jours fériés, sauf entre 10 H 00 et 12 H 00.

Article 2ème : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 3ème : La secrétaire de Mairie, le Garde Champêtre, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Noailles et tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

VOTRE ANIMAL FAVORI ET LA LOI



De plus en plus nombreux, nos petits compagnons sont parfois responsables de problèmes de voisinage. Voici nos responsabilités en terme de droit.

Les aboiements constituent incontestablement la source de conflits la plus fréquente avec les voisins. Evidemment, il est naturel qu'un chien aboie, c'est sa façon de communiquer. En revanche, s'il communique jour et nuit d'une voix stridente, il ne s'agit plus d'un bruit d'environnement naturel, et les juges peuvent condamner le propriétaire à une amende à laquelle peuvent s'ajouter des indemnités. Pour éviter la pétition et le constat d'huissier avant la sanction, le propriétaire de l'animal gênant aura tout intérêt à accepter une conciliation à l'amiable avec ses voisins en s'engageant par exemple à éduquer son compagnon.

Votre animal ne doit pas être source de nuisance pour le voisinage (agressivité, souillures, bruit ou dégradations.

Votre animal s'échappe et se fait heurter par une voiture. Etes-vous responsable ?

Oui. La loi est catégorique : "Le propriétaire d'un animal ou celui qui s'en sert (...) est responsable du dommage que l'animal a causé, soit qu'il fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé." (Article 1385 du Code Civil.)

Les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers peuvent saisir ou faire saisir par un agent de la force publique, dans les propriétés dont ils ont l'usage, les chiens et les chats que leurs maîtres laissent divaguer. Les animaux saisis sont conduits à la fourrière.

Tatouage de tous les chiens et chats

Tous les chiens et chats, préalablement à leur cession, à titre gratuit ou onéreux, sont identifiés. De même, en dehors de toute cession, pour les chiens âgés de plus de quatre mois et nés après le 7 janvier 1999 (art. 276-2 du code rural).

La loi relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux (Loi N° 99-5 du 6 janvier 1999 - J.O. du 7 janvier 1999)

Cette loi vise à renforcer le dispositif législatif contre les animaux dangereux et contient des dispositions draconiennes afin d'éradiquer les chiens d'attaque dans les dix ans à venir. Elle vise également à mieux protéger les animaux de compagnie. Elle renforce les pouvoirs de police des maires.

La loi institue deux catégories de chiens potentiellement dangereux.

1ère catégorie : les chiens d'attaque (pitbull, rottweiler, dogue argentin, ...molossoïdes).

2ème catégorie : les chiens de garde et de défense (berger allemand, doberman, boxer,...).



Le fait de détenir un chien de 1ère catégorie sans avoir fait procéder à sa stérilisation est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 100 000 F. d'amende.

Déclaration en mairie des chiens potentiellement dangereux pour les autres personnes.

Pour les autres personnes, la détention de chiens potentiellement dangereux est subordonnée au dépôt d'une déclaration à la mairie du lieu de résidence du propriétaire de l'animal ou, quand il diffère de celui de son propriétaire, du lieu de résidence du chien. Il est donné récépissé de cette déclaration par le maire (art. 211-3 du code rural).

Cette déclaration devra être faite à la mairie de chaque nouveau domicile. Ainsi, chaque maire devrait avoir connaissance des chiens à risques. En outre, lorsqu'un voisin se plaindra de la présence d'animaux dangereux près de son habitation, la police pourra demander au détenteur du chien le récépissé de déclaration. Ce récépissé n'exclut d'ailleurs pas les mesures de confiscation décidées par le maire afin de prévenir un danger.

EN BREF...EN BREF...EN BREF...EN BREF...EN BREF...**LE QUATRIÈME TOUR
DES HAMEAUX**

Le tour des hameaux du 24 avril 1999 s'est déroulé par beau temps et dans une ambiance chaleureuse et constructive.

Un certain nombre de points ont été évoqués au sujet de la voirie, chaussée et trottoirs.

Les tondeuses qui fonctionnent le dimanche en dehors de la plage de tolérance de 10H00 à 12H00 ainsi que les véhicules qui roulent à vive allure dans la commune ont encore été signalés.

Des compléments de signalisation routière ont été relevés et pris en compte à cette occasion.

**QUESTIONNAIRE DANS LE CADRE
DE LA RÉVISION DU PLAN
D'OCCUPATION DE SOLS :**

Sur 380 questionnaires ventilés dans les boîtes aux lettres, 9 retours ont été enregistrés en Mairie :

Deux personnes sont susceptibles d'être intéressées par l'achat d'un terrain en vue d'une construction.

Trois personnes sont susceptibles d'être intéressées par un logement locatif dont une personne pour un usage professionnel.

**QUESTIONNAIRE CONCERNANT
L'UTILISATION POSSIBLE DE
COMPOSTEURS INDIVIDUELS :**

Sur 380 questionnaires ventilés dans les boîtes aux lettres de la commune de Saint Sulpice, 21 retours ont été enregistrés.

Seize personnes semblent être intéressées pour être acquéreur d'un composteur dans les conditions précisées dans le questionnaire.

Saint Sulpice a fait partie des cinq communes tests pour mesurer l'intérêt de la population à cet égard. Sur l'ensemble de ces cinq communes, soit 1130 foyers, 7,6% des foyers ont répondu positivement. A la vue de ces résultats, la Communauté de Communes examine en ce moment la mise en place d'un dispositif d'acquisition de composteurs individuels pour les habitants du Pays de Thelle.

CARREFOUR D 927

Le carrefour St Sulpice, Frocourt, Méru, Beauvais est dangereux. La municipalité a demandé à ce que le marquage au sol sur la chaussée Beauvais-Méru soit renforcé et plus contraignant. Il s'avère que cette solution ne semble pas suffisamment efficace car elle permet malgré tout à certains automobilistes de franchir la ligne continue et de créer ainsi une situation dangereuse.

La municipalité a demandé au responsable voirie du Conseil Général d'envisager la programmation de l'aménagement " d'un tourne à gauche " pour améliorer la sécurité à ce carrefour.

PRINTEMPS D'ENVIRONNEMENT

Le troisième nettoyage de printemps a eu lieu le 14 mai pour les enfants des écoles et le 15 mai pour la population. Le vendredi, les enfants ont nettoyé les rues. Le samedi matin, vingt cinq personnes se sont dirigées vers quatre sites : la Garenne coupée, les alentours de l'église, la route qui relie la station d'épuration à Crécy et le petit pont qui passe sous la voie ferrée près de la gare.

Deux signes d'encouragement sont à noter : Sur les vingt cinq personnes ayant participé le samedi, la moitié était constituée d'enfants, c'est à dire les adultes de demain.

Et Lors du premier nettoyage de printemps, vingt mètres cubes de détritiques étaient collectés. La deuxième année, environ 9 mètres cubes étaient collectés. Cette année, l'opération a permis de ramasser un seul mètre cube de détritiques.

Ces deux signes d'encouragement concordent avec un constat général : il y a une nette amélioration de la propreté de notre village. Beaucoup de personnes améliorent leur environnement proche. Il y a moins de dépôts sauvages qu'avant.

..INFOS...INFOS...INFOS...INFOS...INFOS...INFOS...**JOURS FÉRIÉS ET COLLECTES
DES ORDURES MÉNAGÈRES**

La société Sépur assure actuellement la collecte des ordures ménagères sur le Pays de Thelle. Cette dernière ne peut être assurée les jours fériés, le centre d'enfouissement technique de Bailleul- Sur- Thérain étant fermé ces jours-là. La société Sépur s'engage à effectuer ce ramassage le lendemain du jour férié. Dans le cadre de son planning de rattrapage, la collecte aura lieu le vendredi 12 novembre, au lieu et place du jeudi 11 novembre.

**HORAIRES D'OUVERTURE
DU POINT PROPRE**

Suite à une erreur qui s'est glissée dans le flash info du mois de mars, veuillez trouver ci-joint pour rappel les horaires en vigueur :

Lundi	de 10H00 à 12H00 de 15H00 à 18H00
Mercredi	de 14H00 à 18H00
Vendredi	de 15H00 à 18H00
Samedi	de 9H30 à 12H30 de 14H00 à 19H00

**UN LOGO POUR LA
COMMUNE****Pourquoi un logo ?**

Parce que une commune sans logo est comme un homme sans identité.

Saint-Sulpice n'a pas de blason ni d'armoiries, le château de Crécy étant une demeure privée.

Afin de donner une identité à la commune, nous avons pensé lui créer un logo.

Aussi, tous à vos crayons et pinceaux et faites vivre Saint-Sulpice !

Le logo doit être uniquement de deux couleurs et pouvant servir sur du papier à entête de la Mairie.

Vous avez tout l'été pour vous mettre à l'oeuvre et nous attendons vos créations au plus tard à la Mairie pour le 31 Août.

Bon courage.

...NOS ECOLES.....NOS ECOLES.....NOS ECOLES...**NETTOYAGE DE PRINTEMPS**

Les 3 classes de primaire de Saint-Sulpice ont participé au nettoyage de printemps.

Cette année, nous avons porté nos efforts sur les rues de Saint-Sulpice :

- . rue des écoles, place de la salle des fêtes - CE1,CE2
- . rue de la vallée, placeau - CE1,CE2
- . rue de Noailles, rue de la gare et le lotissement, place de la gare - CM2

Les enfants ont constaté que les rues étaient plus propres. Ca c'est très bien, notre village est assez propre !

Quelques conseils pour un village propre et agréable émis par les élèves de CM2 :

- . Ne jetez rien par terre, utilisez les poubelles.
- . Si vous avez de gros déchets, allez les mener au point propre.
- . Ne jetez rien, car vous polluez la nature.
- . Mettez le verre, les bouteilles dans les containers, ne les cassez pas dans la rue.
- . Aidez les bénévoles qui ramassent chaque année les déchets jetés dans la nature.

En un mot, préservez la nature et la beauté de nos villages.

...NOS ECOLES.....NOS ECOLES.....NOS ECOLES...

CLASSE EAU

Suite à une semaine passée sur le thème de l'eau,
les enfants ont écrit dans chaque classe un texte.

Qui es tu ?

Tu rafraichis
notre vie,
Tu inondes
le monde,
Tu escalades
la cascade,
Tu arroses
les roses
Tu éclabousses
la mousse,
Tu désaltères
la terre entière.
Tu rugis
en sautant de ton lit,
Tu coules
au milieu de la foule,
Tu nettoies
les toits,
Tu remues la boue
dans les égouts.
Tu fais tourner
la machine à laver,
Tu fabriques
la nappe phréatique,
Tu es très haut
dans le château d'eau.
Tu noies le caniveau
pour entraîner les mégots...
Tu fais des tourbillons
sous les ponts,
Tu nous reluques
du haut de l'aqueduc,
Même les Romains
t'adoraient en bain !
Qui es-tu donc ?
Je suis l'Eau ton amie :

Texte écrit par les élèves de la
classe de CE1,CE2, de Mme
SZUBARGA

Le cycle de l'eau

L'eau souterraine remonte à la surface et forme un petit ruisseau. Le ruisseau rejoint une rivière qui va au fleuve se jette à son tour dans la mer.

Le soleil chauffe les océans, l'eau s'évapore et forme des nuages. Ceux-ci sont poussés par le vent et bientôt ils déversent la pluie ou la neige sur les terres. L'eau s'infiltré dans le sol et forme des nappes souterraines. Et ça recommence, c'est le cycle de l'eau.

Texte écrit par les élèves de CP, CE1 de la classe
de C. PETIT

Les élèves de CM2 ont fait le bilan des visites
et interventions qu'ils avaient eues.



Les visites qui les ont marqués sont surtout :

Paris : visite des égouts, le passage des écluses, le parcours le long du petitThérain de Omécourt à Roy Boissy.

Le captage des sources à Silly Tillard et à Auneuil.
L'écomusée de Saint-Félix
etc...

Ce qui a le moins plu, c'est la visite des lavoirs sans intervenant et l'historique de l'eau.

Toutes les personnes qui sont intervenues (SAGEA, DDAF Mr le Maire, l'Ecomusée, Mr VALIERGUE etc...) ont pris le temps d'expliquer et étaient intéressantes.

Expérience très riche à recommencer sur d'autres thèmes.

TOUR DE GARDE DES MEDECINS DU CANTON DE NOAILLES

La liste des médecins de garde dans le canton est établie pour l'année civile et communiquée au début du mois de janvier. Ces contraintes de calendrier nous obligent à communiquer les informations pour le premier semestre de l'année dans un flash info au lieu du bulletin de décembre. Les informations concernant le deuxième semestre sont incluses, elles, dans le bulletin de juin.

Dr BARALLE	84 ROUTE Nationale à Ste Geneviève	03.44.08.91.15
Dr CHAMARD	2 rue du Maréchal Joffre à Berthecourt	03.44.03.20.33
Dr DELACOURT	47 rue de Paris à Noailles	03.44.07.43.73
Dr DESLANDES	10 place du Marché à Noailles	03.44.03.35.72
Dr GUILOINEAU	11 rue de Marguerite à Hermes	03.44.07.50.45
Dr NIVOLLET	14 rue de l'Eglise à Warluis	03.44.89.21.79
Dr SAUREL	70 rte Nationale à Ste Geneviève	03.44.08.60.13
Dr ST MARC	571 chemin de la Messe à Noailles	03.44.03.30.09
Dr POSTEL	5 place de l'Hôtel de Ville à Noailles	03.44.07.45.45

juillet 1999

dim 04 : Guiloineau
dim 11 : St Marc
merc 14 : Guiloineau
dim 18 : Postel
dim 25 : Nivollet

août 1999

dim 01 : Baralle
dim 08 : Delacourt
dim 15 : Saurel
dim 22 : Chamard
dim 29 : Deslandes

septembre 1999

dim 05 : Baralle
dim 12 : St Marc
dim 19 : Delacourt
dim 26 : Postel

Octobre 1999

dim 03 : Chamard
dim 10 : Nivollet
dim 17 : Guiloineau
dim 24 : Saurel
dim 31 : Deslandes

novembre 1999

lundi 01 : St Marc
dim 07 : Postel
jeud 11 : Delacourt
dim 14 : Baralle
dim 21 : Nivollet

décembre 1999

dim 05 : Delacourt
dim 12 : Guiloineau
dim 19 : Marc
sam 25 : Nivollet
dim 26 : Nivollet
dim 28 : Deslandes

janvier 2000

sam 01 : Deslandes
dim 02 : Deslandes
dim 09 : Baralle
dim 16 : Chamard
dim 23 : Postel
dim 30 : Guiloineau

SECURITE

C'est un mot à la mode... pas seulement, c'est une recherche ; c'est aussi une demande de tout le monde et à ce propos, nous voulons vous mettre en garde contre certains faits, connus de quelques uns mais qu'il faut que tous connaissent.

Des habitants de Saint-Sulpice viennent d'en faire les frais.

En voiture un samedi vers 21 h arrêt à un feu rouge sur la nationale 1 à l'entrée de Pierreffitte... peu de temps avant que le feu passe au vert... la porte avant droite s'ouvre brusquement et le sac à mains qui était sur les genoux de la passagère disparaît... le voleur s'enfuit par un petit chemin.

Ce fait est de plus en plus fréquent PARTOUT !

En conclusion :

Bloquez les portes de l'intérieur... (s'il y avait accident les glaces sont souvent brisées par le choc.

Ne laissez pas visibles les sacs ou autres objets désirables.

De même, tenez le coffre fermé à clé... A un feu rouge il est facilement ouvert et vous ne pouvez même pas voir la figure de votre agresseur.

Si l'on vous dit - un motard ou quelqu'un sur un parking - "votre pneu arrière est crevé, méfiez vous ne laissez pas les clés sur le contact, vous auriez vite fait de perdre votre voiture en descendant...

Ces quelques conseils pour éviter de gros désagréments.

Bienvenue



**aux nouveaux habitants
de la commune...**

Vous venez d'arriver et vous avez peut-être déjà remarqué que le groupe communication vous informe régulièrement par des « flash info » et le « bulletin municipal » semestriel de la vie de la commune sans vous connaître...

L'inscription à la mairie n'est pas obligatoire, certes... mais alors comment vous connaître ... et se reconnaître... ?

Le recensement a été effectué (en mars dernier) et vous n'avez pas été compté dans l'effectif communal évidemment.

Alors pour nous aider à mieux gérer les mouvements de la population du village (scolaires entre autres) et prévoir aussi les aménagements périscolaires et infrastructures communales ;

**la composition de votre famille
nous serait bien utile.**

Vous pouvez :

- Ne rien faire, c'est votre choix et votre droit !...

Mais vous pouvez aussi :

- Vous présenter au secrétariat de la mairie, ou
- Remplir le coupon en fin de bulletin et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou le remettre à un élu que vous connaissez...

**Nous vous remercions de votre
coopération.**



La mairie vous informe !... aussi

Par ses panneaux d'affichage installés à l'intérieur et l'extérieur de la mairie et dans chacun des hameaux.

Si vous passez devant la mairie aux heures d'ouverture, entrez simplement ; un présentoir est à votre disposition sur lequel vous trouverez les « doc » que nous publions, tels :

- ❖ **Informations pratiques** (quatre pages de couleur saumon) énumérant la liste des élus, des renseignements, adresses et numéros de téléphone utiles, les heures de permanences, les écoles, les salles des fêtes, les commerçants, les associations, etc...
- ❖ **Le dernier flash**
- ❖ **Le dernier bulletin municipal**
- ❖ **Le plan des chemins de promenade** situés sur le territoire de la commune
- ❖ Et des info diverses émanant d'organismes ou associations.

**Servez-vous
ils sont là pour vous.**

Et n'oubliez pas que Monsieur le Maire et toute l'équipe du conseil sont là aussi pour répondre à vos attentes, à vos questions, vos suggestions (voir le coupon à détacher à la fin du bulletin)

A bientôt !



Info... S N C F

Depuis le 14 juin **les heures d'ouverture** de la gare ont été **modifiées** :

5 h 25 à 12 h 40
16 h 05 à 19 h 25

(Fermée samedi - dimanche et fêtes)

Les travaux d'entretien et de rénovation dans la commune

• Salle du conseil municipal

La rénovation de la salle du conseil qui en avait bien besoin a été faite en mai.

Les murs : pose de fibre de verre et peinture.

Le plafond : Peinture et pose de nouveaux luminaires.

Le sol : pose d'un parquet flottant.

Le tableau électrique a été dissimulé derrière un boîtier en bois peint.

Coût total des travaux : 39 000 F HT.



• Rue des écoles (suite de l'info de décembre)

Réfection de toute la voirie, de l'entrée du parking salles des fêtes au carrefour de Crécy.

C'est la SACER qui a été retenue lors de l'ouverture des plis de l'appel d'offre.

Les travaux ont été entrepris début juin pour une durée de trois semaines environ.

• La Grosse Saulx (suite de l'info de décembre)

La subvention a été accordée (40 %) et un emprunt de 500 000 F devra être réalisé.

Les travaux devraient débuter en automne.

• Salle Chantepie (suite et fin)

Le mobilier existant a été complété par l'achat de chaises et tables ; elle a été équipée de porte manteaux mobiles. Les bancs de bois ont été conservés et leur rénovation est en cours.

Coût de cet investissement : 15 000 F HT

• Assainissement

C'est le SEAF qui a été retenu lors de l'ouverture des plis de l'appel d'offre pour le choix du bureau d'études pour «l'étude à la parcelle».

L'étude à la parcelle débutera en juin.

Coût : 230 788 F HT

• Eau

Renforcement de la conduite de distribution d'eau potable au hameau «les Godins» ;

(Ø 150 au lieu de Ø 80 existant) mettant ainsi le hameau aux normes de sécurité incendie.

Début des travaux juin/juillet.

Coût : 684 825 F HT

Deux «numéros verts» utiles, gratuits... à noter...



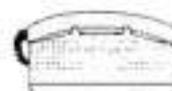
• EDF / GDF 0 800 65 03 09

Au cas où vous auriez des difficultés et seriez dans l'impossibilité de régler votre facture et pour éviter que vous soyez privé d'électricité/gaz, l'EDF-GDF a renforcé les dispositifs existants, en mettant en place un numéro vert gratuit :

0 800 65 03 09

**accessible du lundi au
vendredi de 8 h à 22 h.**

N'attendez pas d'avoir un rappel... dès le reçu de votre facture prenez contact avec ce numéro afin de bénéficier du «service maintien d'énergie» qui vous assurera une puissance minimale pendant le temps nécessaire à l'intervention des services sociaux compétents.



Le téléphone des consommateurs de l'Oise : 0 800 810 551

Pour vous aider à régler vos litiges dans le domaine du crédit, du logement, de l'assurance, du démarchage abusif...

Des permanences conseils consommateurs de l'APFS (Association populaire familiale syndicale) et CSF (Confédération syndicale des familles) sont à votre disposition pour vous aider.

Au numéro vert gratuit :

0 800 810 551

Nota : Elles sont adhérentes à l'Union Départementale des Associations de l'Oise et adhèrent à COLOC 60.

INCENDIE et ASSURANCE

L'incendie de la maison d'une famille de St Sulpice nous amène à rappeler à nos concitoyens la nécessité, de "l'assurance Incendie", et quelles sont les garanties à prévoir pour diminuer les conséquences financières d'un incendie.

Ce que nous précisons sont les minima à garantir.

Suivant l'Assureur, la présentation des garanties dans le contrat est variable, et il ne faut pas hésiter à demander des précisions pour que votre garantie soit réelle et complète.

vous êtes PROPRIETAIRE de la maison que vous occupez

1 - C'est la **valeur de cet immeuble** qui est à assurer. **MAIS**, cette valeur est à considérer de deux façons :

- soit la valeur de vente, (appelée valeur vénale)
- soit la valeur de reconstruction.

La différence est très importante.

Dans le premier cas, si tout l'immeuble brûle, vous ne recevrez que la valeur estimée **par vous**. Vous risquez dans ce cas si vous n'avez pas revu votre contrat d'assurance depuis quelques années de ne recevoir qu'une somme très inférieure à la valeur réelle. De même si la moitié de la maison brûle vous ne recevrez de votre assureur que la moitié de la somme assurée - ce qui bien souvent ne suffira pas aux réparations.

Dans le deuxième cas, c'est la **valeur de reconstruction** qui est garantie. Souvent, les assureurs qui pratiquent cette formule ne s'occupent plus alors de la "valeur" de la maison mais de sa surface

2 - vous aurez ensuite à **estimer la valeur des biens** qui sont à l'intérieur de votre Maison - ce que l'on désigne sous le terme "meubles meublants" - ainsi que les valeurs : tableaux, objets rares, etc et garantir bien évidemment ce montant.

3 - enfin vous aurez à **garantir votre responsabilité civile** (incendie) au cas ou par exemple, à la suite de l'incendie de votre maison des dommages seraient subis par votre voisin.

vous êtes LOCATAIRE

1 - Vous aurez à garantir votre "responsabilité locative"; elle correspond à la valeur de l'immeuble que vous occupez. C'est cette garantie qui en cas d'incendie indemniserait votre propriétaire si vous êtes tenu pour responsable de l'incendie

2 - Vous **garantirez ensuite la valeur des biens** qui sont à l'intérieur : meubles meublants, biens divers, valeurs, etc.

3 - Enfin vous assurerez votre **responsabilité civile** (incendie) au cas par exemple ou vous pourriez être reconnu responsable d'un dommage subi par un voisin à la suite de l'incendie de l'immeuble que vous occupez. Bien des propriétaires demandent maintenant aux locataires de prouver tous les ans qu'ils sont bien assurés contre l'incendie.

Les assureurs (Compagnies d'assurances - mutuelles ou sociétés) ont depuis plusieurs années mis au point des contrats "familiaux" qui englobent diverses garanties fort utiles; **mais il est très important** de vérifier les valeurs indiquées dans ces contrats et quelles sont les rubriques assurées et si les points importants que nous vous décrivons ci-dessus sont bien prévus par votre contrat.

□ □ □

D'autre part, bien souvent au fur et à mesure du temps, des acquisitions diverses augmentent la valeur des biens possédés. Il est nécessaire d'augmenter les sommes garanties.

Ne vous contentez pas des affirmations tranquilisantes de telle ou telle personne, **soyez vigilants c'est votre intérêt**

Revoyez avec votre agent d'assurances les capitaux à garantir ; votre contrat sera alors modifié par un "avenant".

Mais, nous insistons sur un point, -contrairement aux idées répandues- :

L'assurance incendie n'est pas chère.

□ □ □

Vous envisagez d'édifier, d'agrandir, de modifier...

votre maison, ses annexes ; vous demandez un permis de construire...

La Direction Départementale de l'Équipement, avec le concours du Conseil Général du département, vous propose :

«Une assistance architecturale gratuite»

Ce service vous conseillera avant le dépôt de votre demande de permis de construire sur l'architecture de votre projet et sur les possibilités de le réaliser.

L'équipe de l'assistance architecturale est composée :

- d'un architecte diplômé du CAUE
- d'un technicien de l'équipement.

Les consultations pour notre canton ont lieu :

**à la DAMAT (DDE)
32 bis, rue Bossuet à Beauvais**

Le 1^{er} mercredi matin de chaque mois.

Prenez rendez-vous au 03 44 06 05 26

Important :

Pour leur permettre de vous conseiller efficacement lors de votre visite, vous devez vous munir des documents qui situent et expliquent vos intentions :

1. *Le plan de situation de votre terrain dans la commune*
2. *Le plan de localisation de votre terrain dans son voisinage*
3. *Une photo des lieux, si possible.*
4. *Au minimum l'esquisse, ou mieux, l'avant projet des travaux que vous souhaitez réaliser.*



Le repas des anciens

C'était le 17 janvier dernier...

Le repas avait lieu cette année dans la salle chantepie récemment rénovée

55 personnes participaient à cette journée qui s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur, chères à nos anciens.





Eveil
Ebbecourt St Sulpice

Le Concours de cartes (belotes, tarots) avec vente de crêpes organisé par l'Association le **23 janvier 1999** s'est déroulé dans de bonnes conditions à la satisfaction de tous.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 5 mars 1999. La nouvelle composition du bureau est la suivante :

Présidente : Renée TEXIER , en remplacement de Michèle DHEZ.
Trésorière : Nadine DROUART, en remplacement de Véronique FETRE,
Trésorière adjointe : Sylvie MASSON, en remplacement de Nadine DROUART,
Secrétaire : Christine HELOU (sans changement).

Après avoir été reporté, le **Bal Folk** prévu initialement le 20.03.99 n'a finalement pas pu être organisé avant la fin de l'année scolaire.

Il est envisagé désormais pour le mois **d'octobre 1999**. Il lui sera associé un repas "campagnard". La date exacte ainsi que les modalités de réservation éventuelle vous seront précisées ultérieurement.

1er mai : brocante "enfants". Les enfants ont été moins nombreux que les années passées mais les affaires n'ont pas été moins bonnes pour autant. Plusieurs tables d'école ont été vendues ainsi que différents articles stockés au grenier, et ce, au profit de l'association.

La **Super Boum du 15 mai** a fait la joie d'une cinquantaine de jeunes. Merci au jeune "DJ" qui a animé l'après-midi gracieusement.

Le Feu de la Saint Jean annoncé dans le précédent bulletin n'aura pas lieu. L'année prochaine il n'en sera que meilleur !

EVEIL a financé cette année **trois repas "pique nique"** lors des sorties scolaires les 11, 17 et 28 mai. Les parents auront pu apprécier de ne pas avoir à préparer les sandwichs. Les enfants ont apparemment apprécié ce petit repas commun dont la quantité a permis de compléter le goûter de chacun.

Merci à ceux qui soutiennent l'action de notre association et à ceux qui le feront prochainement.

Contacts : Sylvie MASSON au 03.44.81.81.31
Christine HELOU au 03.44.81.20.03

Bonnes vacances à tous.

L'EQUIPE D'EVEIL

Association Sportive Saint-Sulpice

JUDO - GYMNASTIQUE - TENNIS DE TABLE -

La saison sportive 1998-1999 arrive à son terme. Comme chaque saison maintenant depuis plus de 12 ans, l'Association connaît un grand succès auprès des jeunes et moins jeunes dans nos différentes activités.

Cette saison a vu l'ouverture d'une section gymnastique adultes les lundis après-midi. Bravo Mesdames, cette activité sera reconduite à la saison prochaine ainsi que l'ensemble des autres sections.

Nos sportifs ont participé à de nombreuses compétitions entre autres les judokas. Voici les performances de quelques uns. Je vous remercie tous d'avoir suivi avec sérieux et brio les entraînements et d'avoir représenté les couleurs de Saint Sulpice avec succès sur les tatamis du département.

1er	avec 18 victoires	Florian GRACY	Benjamin
2ème	avec 12 victoires	François DUMOULIN	Benjamin - 5è championnat de l'Oise
3ème	avec 7 victoires	Richard SEGUILLON	Oeuf
	avec 7 victoires	Samuel DUMOULIN	Benjamin
5ème	avec 6 victoires	Yannis FETRE	Oeuf
	avec 6 victoires	Christophe MARTIS	Sénior
7ème	avec 5 victoires	Tony DELAVAQUERY	Coquille
	avec 5 victoires	Philippe GRACY	Sénior
9ème	avec 4 victoires	Guillaume BERLEMONT	Poussin
10ème	avec 3 victoires	Arthur LAUNET	Oeuf
11ème	avec 2 victoires	Sébastien DESPRE	Minime
	avec 2 victoires	Martin DUMOULIN	Cadet - 2è Ceinture verte de l'Oise
	avec 2 victoires	Julien EVAIN	Poussin
14ème	avec 1 victoire	Jacques BERLEMONT	Sénior
	avec 1 victoire	Florian BERLEMONT	Oeuf

Les autres participants n'ont pas eu la chance de remporter de victoires mais seront récompensés pour leur participation lors du "spectacle de fin d'année".

Veillez noter sur vos calendriers quelques grandes dates importantes :

- . Reprise des activités 2è et 3è semaine de septembre (information à tenir).
- . Le 20/11/1999 "Soirée Beaujolais"
- . Le 27/11/1999 Tournoi Tennis de Table
- . Les 4 et 5/12/1999 Tournoi Judo
- . Le 29/01/2000 Loto
- . Les 3 et 4/02/2000 Tournoi Judo et Tennis de Table.

L'ensemble des dirigeants et l'encadrement vous souhaitent de bonnes vacances et espère vous retrouver nombreux dès la rentrée.

Le Président
Alain TOUSSAINT

PONEY CLUB DU BONHEUR



Nous vous avons parlé de nos compétitions et de nos résultats dans la précédente édition du journal de Saint-Sulpice; voici la suite depuis le mois de Janvier 1999.

Depuis le début de l'année, nous avons participé à 9 concours officiels Poneys, 5 Pony Games, 2 concours complets dont 1 par équipe avec les poneys shetlands, ainsi qu'à 2 concours d'attelage.

Nos résultats sur ces compétitions sont excellents; en Pony Games nous avons été champions des 6 catégories aux finales Inter Régionales Nord/Picardie/Champagne Ardennes les 1er et 2 mai dernier, et dimanche 23 mai dernier nous avons organisé les finales régionales de Picardie et nos 6 équipes ont à nouveau gagné.

En attelage, nous avons aussi été champions des Inter-Régionaux, dans 3 des 4 catégories dans lesquelles nous avons engagé nos meneurs, et nous prenons la 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} place de la catégorie jeunes meneurs.

Dates des Pony Games :

- √ 21 février 1999 à Vitte en Bretagne contre les champions de France que nous avons battus.
- √ 28 mars à Benteux dans le Nord.
- √ 1 et 2 mai finales inter-régionales de Picardie
- √ 23 mai finales Régionales de Picardie

Dates de l'attelage :

- √ 1er mai à Conty sur les finales inter régionales.
- √ 13 mai à Conty dans la somme, nous avons gagné toutes les épreuves dans lesquelles nous avons engagé nos meneurs.

5 équipes de Pony Games iront représenter le Poney Club du Bonheur ainsi que la Picardie au Championnats de France du 5 au 11 juillet prochain à Lamotte Bevron, soit 25 cavaliers, ainsi que 4 meneurs d'attelage.

6 cavaliers de Pony Games iront représenter le Poney Club du Bonheur ainsi que la Picardie aux Championnats Mondiaux de Mounted Games en paire en Angleterre du 24 au 27 septembre 1999.

Durant les vacances d'été, nous accueillons vos enfants, soit à Saint-Sulpice, soit pour des séjours au bord de la mer en Baie de Somme, n'hésitez pas à vous renseigner au 03.44.81.10.16.



Comité Communal des Fêtes de Saint Sulpice

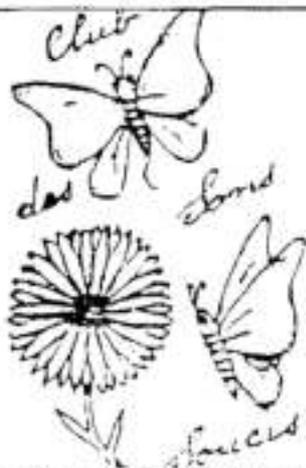
Cette année, le soleil et la chaleur étaient au rendez-vous pour la brocante du premier mai. Dès le matin, beaucoup de visiteurs se sont promenés et ont chiné pour essayer de faire des affaires à la rencontre des 90 exposants présents sur la brocante. Ce fut un réel succès.

La fête communale de Saint Sulpice nous invitera cette année encore à un bal entre nous le samedi 4 septembre au soir et à un repas champêtre le dimanche 5 septembre à midi.

Le Noël des enfants des écoles aura lieu cette année le dimanche 19 décembre après midi.

Un spectacle proposé aux enfants racontera les aventures de Lulu, un enfant qui n'aime pas l'école. Tout un programme !!

Le Président
Idder Oulbid



CLUB DES SANS SOUCIS SAINT-SULPICE - OISE

Toujours sur pieds, voici le point de nos activités.

Les réunions se font le jeudi à 14 H 30 dans la petite salle toutes les deux semaines.

Notre Assemblée Générale a eu lieu le 4 mars 1999.

Pour le premier semestre, les anniversaires ont été souhaités les 18 mars et 17 juin 1999.

Vacances du 2 juillet au 19 Août 1999.

Une sortie est envisagée les 24 et 25 juillet 1999 au Puy du Fou.

Pour le deuxième semestre, les anniversaires seront souhaités les 30 septembre et 16 décembre 1999.

Un repas amical sera programmé pour la fin de l'année.

Les Anciens

CULTURE ANIMATION SAINT-SULPICE

Notre activité pour 1999 est en partie consacrée à la préparation de notre spectacle de septembre. Toutefois, nous étions présents :

27/28 février 1999 au Forum des Associations du Pays de Thelle

Comme en 1998, nous avons participé au Forum qui avait lieu, cette année, au Mesnil-En-Thelle. Le samedi après-midi était consacré à une réunion d'informations par la Gragéca concernant la législation régissant le monde associatif.

Le dimanche, un stand avait été installé et nous avons présenté l'activité de l'Association. Ce forum est pour nous l'occasion de se faire connaître et de rencontrer d'autres Associations.

21 mars 1999

Certains membres de l'Association ont participé à l'organisation de cette manifestation qui s'est déroulée à Ponchon.

Saint-Sulpice s'est classé deuxième avec 8 points - Félicitations et un grand merci aux concurrents de Saint-Sulpice.

1er Mai 1999 à la Brocante

Un stand présentant aux nombreux visiteurs l'activité de l'Association nous a permis de mieux nous faire connaître auprès des habitants des villages voisins.

Nous avons distribué des prospectus communiquant les dates de notre prochain spectacle et également enregistré une cinquantaine d'inscriptions de nouveaux figurants.

26/27 juin aux Fêtes Jeanne hachette

Cette année, nous serons encore 22 habitants de Saint-Sulpice à participer au défilé des Fêtes Jeanne Hachette. Qu'ils en soient remerciés.

SON ET LUMIERE **3/4/10/11 septembre 1999**

Comme nous l'évoquions dans le bulletin précédent, nous vous rappelons que le 4ème SON ET LUMIERE aura lieu au Château de Crecy (Maison Familiale) les 3,4,10 et 11 septembre 1999, chaque soir à 21 H 30.

Vous pourrez réserver ou vous renseigner au 03.44.81.20.08.

Le prix des places est de 70 Frs pour les adultes, 50 Frs pour les groupes à partir de 25 personnes et de 40 Frs pour les enfants (5 à 13 ans).

Le spectacle est entièrement nouveau. Son titre "Si Crécly contait l'Europe", peut déjà vous faire rêver.... Les décors et les costumes entièrement réalisés par nos soins par des bénévoles de notre commune et des villes ou villages voisins parfois éloignés, retiendront votre admiration.

Merci de venir nombreux et d'inviter vos amis ou collègues de travail à ce spectacle dont la durée est d'environ 1 h 30.

CASS

2, rue des Ecoles - La Vallée - 60430 SAINT SULPICE

Tél. 03.44.81.12.20 - 03.44.81.11.79

Association loi 1901

**Commune de Saint-Sulpice Oise
Vie Associative**



Rapprochement de BADSWORTH ↔ SAINT-SULPICE

Un comité de rapprochement a été créé entre notre Commune et celle de Badsworth. Badsworth se situe en Angleterre à l'est de Manchester. Ce comité a pour but de favoriser des liens, créer des échanges et organiser des rencontres. Le comité sera l'intermédiaire entre les deux communes et l'organisateur de ces échanges. Nous invitons les associations et le corps enseignant à nous faire part de leurs remarques et suggestions de manifestations. Une première rencontre avec nos amis anglais a eu lieu en avril. Un pot d'accueil a été offert par la Municipalité le vendredi soir à leur arrivée. Le samedi après-midi s'est tenue une réunion en présence des représentants d'associations, où chacun a pu émettre ses premiers souhaits. Les familles ayant accueilli ces anglais ont été invitées à BADSWORTH pour le week-end de la Pentecôte.

Toutes personnes intéressées par ces échanges peuvent contacter :
M. Léchaudée Tél. 03.44.81.18.30
Et retourner le questionnaire ci-dessous au : 23 Rue de la Vallée ST SULPICE

Pouvez vous héberger : - Personne seul(e)
- Un couple
- Un couple avec enfant(s) Nombre enfants

Etes vous intéressé par des séjours en Angleterre ? OUI NON

Quels sont les principaux centres d'intérêts que vous aimeriez partager ou découvrir ?

ARTS MUSEE MUSIQUE LITTERATURE ECHANGES LINGUISTIQUES TOURISME

AUTRES :

.....

SPORTS LESQUELS :

.....

Nom : Tél:

Adresse :
.....

Prénom	Age	Centres d'intérêts

Vous pouvez nous faire part, de vos questions et suggestions.

.....
.....
.....

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS
(A découper et à remettre à la Mairie)

FAMILLE :

Lieu ou Hameau :

Nombre d'adultes :

Nombre d'enfants :

1er enfant : âge :

2ème enfant : âge :

3ème enfant : âge :

4ème enfant : âge :

5ème enfant : âge :

Date :

QUESTIONS, REMARQUES, SUGGESTIONS

Coupon à détacher et à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie S.V.P.

Question (s), Remarque (s), suggestion (s)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

NOM :

Les questions, remarques, suggestions seront traitées par le Maire et son équipe.

Les réponses paraîtront dans le prochain bulletin.

S.I.V.O.S.A.S

Syndicat Intercommunal
à **VO**cation **S**colaire
Abbecourt - Saint-Sulpice

Nous informe...

Le SIVOSAS depuis quand ?

Historique

En 1993, devant la menace de fermeture de classe (entre autre le CM2), les communes d'Abbecourt et de Saint-Sulpice décident de mettre en place des structures périscolaires pour enrayer le départ d'enfants vers d'autres communes ou villes offrant ces services (40 enfants étaient à l'époque dans cette situation).

De plus les communes ou villes accueillantes répercutent les frais de scolarisation (environ 2500 francs par enfant) aux communes cédantes.

**Abbecourt et Saint-Sulpice
décident de créer le
SIVOSAS.**

Le SIVOSAS gère :

- Les frais de scolarisation des enfants.
- L'entretien des écoles.
- Le renouvellement du matériel.
- La garderie le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h55 et de 16h45 à 18h30
- La cantine scolaire.
- Le centre de loisirs, le mercredi, et depuis cette année pendant les petites vacances.

Tous les enfants d'Abbecourt et de Saint-Sulpice peuvent bénéficier de ces structures de l'âge de 3 ans à 14 ans

Le SIVOSAS, Son fonctionnement

Il est géré par un comité de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants :

- 3 élus de chaque commune titulaires et 3 suppléants
- 1 représentant des parents d'élèves titulaire et 1 suppléant pour chaque commune, nommés par les conseils municipaux.

Les structures périscolaires sont animées par 1 directrice aidée par 3 animatrices.

Le SIVOSAS assure également un soutien aux écoles maternelles par l'apport de 2 aides maternelles.

Le SIVOSAS employeur

Il est aussi un employeur.
Il emploie à temps partiel :

- 1 Directrice
- 3 animatrices
- 2 aides maternelles
- 2 femmes de ménage
- 1 surveillante transport scolaire
- 1 secrétaire

Conclusion

Les communes d'Abbecourt et de Saint-Sulpice font des efforts importants, donc vous faites des efforts importants, pour que nos enfants soient scolarisés au sein de nos villages dans les meilleures conditions.

Gardons le cap car

**« Un village sans cour de
récréation est un village
mort ».**

Perspective

Les structures périscolaires garderie, cantine et centre de loisirs s'installeront dès la rentrée de septembre dans des locaux tous neufs à Abbecourt.

TOUT N'EST PAS PARFAIT

nous œuvrons en permanence pour améliorer les conditions de scolarisation de nos enfants et nous sommes à l'écoute de vos suggestions.

Renseignements et infos... où ?

Mairie d'Abbecourt (siège social) : 03 44 89 23 58

Ecole d'Abbecourt 03.44.89.21 30 et 03 44 81 02 18	Ecoles St Sulpice 03.44.81.16 85 et 03.44.81.17.01	Structures périscolaires 03 44 81 17 03
--	--	--

Le Président,
Jean-Louis RUELLAN.

Les tarifs

Au 30 août 1999

CANTINE

moins de 7 ans	20 F00	1 ticket blanc
plus de 7 ans	27 F00	1 ticket bleu

GARDERIE (matin ou soir)

5 F00	1 ticket vert
-------	---------------

CENTRE DE LOISIRS (mercredi-journée pédagogique-petites vacances)

en journée

50 F00	1 ticket orange
--------	-----------------

en 1/2 journée

sans repas		20 F00	1 ticket rouge
avec repas	moins de 7 ans	40 F00	1 ticket rouge et 1 blanc
	plus de 7 ans	47 F00	1 ticket rouge et 1 bleu

PETITES VACANCES - FORFAIT SEMAINE (5 jours)

en journée

200 F00	4 tickets orange
---------	------------------

en 1/2 journée

sans repas		80 F00	4 tickets rouge
avec repas	moins de 7 ans	160 F00	4 tickets rouge et 4 blanc
	plus de 7 ans	188 F00	4 tickets rouge et 4 bleu

Le Centre de loisirs c'est

Des sorties

Piscine
Patinoire
Pique-nique
Chasse au trésor



Etc...



Des visites

de musées
Boulangerie



Aéroport
Gare



.....

Des activités culturelles

Théâtre
Danse
Chanson
Marionnettes



.....

Des activités sportives



Tir à l'arc

VTT

Rollers

Basket

Hockey



Des activités manuelles

Peinture
Dessin
Pâte à sel



.....

Et pour chaque semaine de vacances un thème

Le cirque



L'aviation